

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mail à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Soings-en-Sologne s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Bernard BIETTE, Maire, pour une réunion ordinaire.

### Présents :

BIETTE Bernard, DELALANDE Anne-Marie, PICORY Françoise, PINAULT Jean-Luc, GAULTIER Etienne, MORISSEAU Sébastien, ROQUIGNY Clara, ROUMIER Sophie, BOURDILLON Jean-Luc, DE MEULEMESTER Emmanuel, CARTIER Ludovic, NEUVEU Martine, LIONEL Pichon

### Absents :

REBSTOCK David, pouvoir à BOURDILLON Jean-Luc  
BOTHEREAU Isabelle, pouvoir à DELALANDE Anne-Marie  
MONIERE Karine  
FRANKE Nathalie  
RIVIERE Aurore  
DE DONCKER Jérémy

Secrétaire de séance : ROUMIER Sophie

Date de convocation : 15/05/2025

### Délibération n° 2025 – 26 : Extension du périmètre du syndicat intercommunal de vidéo protection

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de Vidéoprotection du Loir-et-Cher, par délibération du 27 mars 2025, a décidé :

D'approuver l'extension du périmètre aux communes de Chissay en Touraine, Santenay, Saint Lubin en Vergonnois et Vernou en Sologne.

De retirer du périmètre la commune de Millancay.

Les communes ont manifesté par délibération leur volonté d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher.

La commune de SOINGS EN SOLOGNE, étant membre du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection, doit délibérer sur cette extension.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la délibération du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher aux communes de Chissay en Touraine, Santenay, Saint Lubin en Vergonnois et Vernou en Sologne ainsi que le retrait de la commune de Millancay.

Fait et délibéré en séance  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Bernard BIETTE

La secrétaire de séance,  
Sophie ROUMIER

Certifié exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le 11 JUIN 2025  
Et publication le 11 JUIN 2025  
Le maire,  
Bernard BIETTE

